

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 MARS 2011 A 20 h 30**

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, M. CHIFFOLEAU,

F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : F. DENIS, E. GUILLOU

Secrétaire de séance : N. GARBOWSKI

Convocation : 22 mars 2011



Convention Familles Rurales

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe, présente un projet de convention tripartite à mettre en place entre l'association gestionnaire du centre de loisirs, la fédération Familles Rurales et la commune de La Limouzinière.

Cette convention d'accompagnement régira le rôle de chaque intervenant pour l'organisation du centre de loisirs.

Un comité de suivi sera constitué, comprenant des représentants de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention présenté.
- autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.
- Désigne Mesdames Elodie BIRET et Bénédicte RAUD, en tant que déléguées titulaires au Comité de pilotage, Madame Evelyne RAVAUD étant désignée déléguée suppléante.

Echange de terrains – le Chiron

Monsieur Frédéric LAUNAY présente le plan définitif d'échange de terrains au lieudit le Chiron entre Monsieur Jean-Paul POGU et la commune.

La commune cèdera 103 m² de la parcelle ZO n° 20 et Monsieur Jean-Paul POGU restituera à la commune 79 m² de la parcelle ZO n° 128 lui appartenant. Cet échange se fera sans soulte mais aux conditions ci-après :

- les frais d'actes et de géomètres sont à la charge intégrale de Monsieur Jean-Paul POGU.
- Monsieur Jean-Paul POGU prendra en charge la démolition du bâtiment existant sur la parcelle ZO n° 128 et les travaux nécessaires au busage de la façade. Il rendra carrossable le terrain cédé à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'échange entre la commune et Monsieur Jean-Paul POGU.
- autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître MOREAU, Notaire à l'office notarial de Saint-Philbert de Grand-Lieu.

Subvention exceptionnelle Ecole Saint-Joseph

L'école Saint-Joseph, dans le cadre de son projet d'école, va organiser un concert de musique baroque dans l'église le 12 mai 2011 et sollicite un soutien financier. Cette manifestation étant ouverte à l'ensemble de la population et la commune ayant peu d'offre culturelle, Monsieur Samuel DELAUNAY propose d'attribuer une aide exceptionnelle pour l'organisation de ce concert représentant 10 % du coût de l'opération, soit 200,00 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 abstention attribue une subvention exceptionnelle de 200,00 euros à l'APEL de l'école Saint-Joseph et demande qu'un bilan financier de l'opération soit présenté à la commune.

Projet de lotissement communal

Madame le Maire propose à l'assemblée de lancer une consultation de bureaux d'études pour l'aménagement du futur lotissement rue du Ritz doré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation de bureaux d'études pour l'aménagement en lotissement du terrain communal du Ritz doré.

Personnel communal – Tableau des effectifs

L'agent occupant le poste de rédacteur peut être inscrit sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2011 de la manière suivante :

- suppression du poste de rédacteur.
- création du poste de rédacteur principal.

Programme voirie 2011

Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjointe, présente le programme voirie 2011, arrêté par la commission de voirie.

Dans le cadre du programme d'aménagement de la voirie communale (PAVC 2011), il est envisagé les travaux suivants :

*** purges et rechargements**

- rue du Moutardier (E.A)	8 192,50 euros H.T
- rue de la Cordonnerie (E.A)	2 215,00 euros H.T
- VC n° 211 du Moulin (H.A)	9 826,00 euros H.T
- C.R n° 311 des Salles (H.A)	6 122,00 euros H.T
- rue des Hortensias – la Michelière (H.A)	4 820,00 euros H.T
- VC n° 215 de la Périnière (H.A)	5 522,50 euros H.T

*** Aménagements divers**

- rue Charles de Gaulle (aménagement passage piétons, suite au PAVE) (E.A)	2 979,00 euros H.T
- VC n° 202 le Chiron (H.A) cheminement piétonnier Pour sécurisation accès arrêt transports scolaires	14 810,00 euros H.T

Soit un total de travaux de 54 487,00 euros H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le programme voirie (PAVC 2011) et sollicite du Conseil Général de Loire Atlantique une subvention au titre du PAVC 2011.

Affectation résultat d'exploitation 2010

Budget commune

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2010 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2010	316 545,54 euros
(B) Déficit d'investissement 2010	427 197,29 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	141 198,00 euros
(D) recettes	141 198,00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	427 197,29 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	316 545,54 euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	0 euro

Affectation résultat d'exploitation 2010

Budget Assainissement

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2010 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2010	145 414,56euros
(B) Déficit d'investissement 2010	49 881,91euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	0 euro
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	49 881,91 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	49 881,91euros
(G) 002 : excédent réparti fonctionnement	95 532,65 euros

Taux des impôts locaux 2011

Madame le Maire présente l'état de notification des impôts locaux pour 2011. Sans augmentation des taux, le produit perçu par la commune s'élèverait à 483 509 euros.

La commission de finances propose une augmentation des taux uniforme de 2 %, dans ce cas, la commune percevra 493 203 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 voix contre décide de majorer les taux d'impôts de 2 % et arrête les taux suivants pour 2011 :

- taxe d'habitation	16,71 %
- taxe foncière bâtie	15,34 %
- taxe foncière non bâtie	46,27 %

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2011

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2011.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 450 890.00 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	367 582 €
- 012 Charges de personnel	530 364 €
- 65 Autres charges de gestion	240 635 €
- 66 Charges financières	59 000 €
- 023 Virement à l'investissement	227 180 €

Recettes :

- 70 Produits des services	151 600 €
- 73 Impôts et taxes	534 180 €
- 74 Dotations et participations	710 306 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 558 942.54 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	87 565 €
- Travaux de bâtiments	18 750 €
- Acquisitions de matériels	38 150 €
- Acquisitions foncières	8 000 €
- Voirie	107 000 €
- Terrain multisports	45 198 €
- Rue du Commerce	10 104 €

- Extension Groupe scolaire	6 860 €
- Cimetière	352 000 €
- Parc du château	284 167 €
- Divers	20 000 €

En recettes, un emprunt de 650 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 15 voix pour et 2 contre le budget primitif 2011.

BUDGET PRIMITIF 2011 - ASSAINISSEMENT

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Section d'exploitation : 300 757.65 € dont 189 909 € de dépenses d'ordre entre sections.

Section d'investissement : 248 344.00 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 18 000 € et 115 000 € de crédits inscrits pour la réhabilitation des réseaux.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2011

BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2011

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2011 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 832 912.44 € et en section d'investissement à 320 000.00 €. Pour 2011, sont prévus les travaux d'achèvement du lotissement du Patureau et des crédits pour l'éventuel lotissement Rue du Ritz Doré.

BUDGET PRIMITIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2011

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 220 000.00 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de logements Rue Charles de Gaulle et à la Basse Noë.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2011

BUDGET PRIMITIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2011

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 5 500.00 € en fonctionnement et à 120 000.00 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de travaux dans la supérette Place Sainte Thérèse et l'aménagement d'un local commercial au rez de chaussée du bâtiment communal situé à l'angle de la Place Sainte Thérèse et de la Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2011

Destockage Espace Jean de la Fontaine

Monsieur Samuel DELAUNAY, Adjoint, propose à l'assemblée de procéder à la mise en vente d'ouvrages de la bibliothèque Espace Jean de la Fontaine. En effet, de nombreuses revues et ouvrages sont stockés et ne sont plus demandés par les lecteurs. Une liste d'environ 2 700 titres a été établie et peut être sortie du stock. Une vente de ces livres est envisagée le 7 mai prochain dans les locaux de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de déstockage des rayons de la bibliothèque et fixe le prix de cession de la manière suivante :

- romans adultes et ados, policiers, bandes dessinées et documentaires : 1,00 euro/pièce
- magazines et revues (1 an d'abonnement) : 1,00 euro/pièce

- romans enfants, petits documentaires, albums : 0,50 euro/pièce
- magazines à l'unité : 0,50 euro/pièce.

Les lots d'inventus seront expédiés au pilon et sortis des stocks.

Concessions cimetièrè

La commune va pouvoir mettre à disposition des concessions aménagées dans lesquelles les caveaux sont posés. Il convient de fixer le tarif de vente de ces concessions en distinguant la partie travaux et la part concession. Le coût d'un caveau (fourniture et pose) est de 1 200 euros HT au marché de travaux du cimetière. Le Conseil Municipal décide de majorer de 1 200,00 euros le coût des concessions dans le cimetière lorsqu'elles sont équipées de caveaux. Le coût d'une concession aménagée s'établit à :

	DUREE	CONCESSION		TRAVAUX		
340,00 €	- 15 ans	140,00 €	+	1 200,00 €	=	1
398,00 €	- 30 ans	198,00 €	+	1 200,00 €	=	1
617,00 €	- 50 ans	417,00 €	+	1 200,00 €	=	1

la part concession sera reversée au CCAS, la part travaux étant attribuée au budget communal.

Chantier de jeunes bénévoles

Monsieur Samuel DELAUNAY présente le projet de convention à passer entre la commune et le CAPL/CPIE Logne et Grand-Lieu de Corcoué sur Logne pour l'organisation du chantier Jeunes bénévoles.

Cette convention a pour objet de définir les relations entre la commune, l'association et le syndicat de Pays au sujet de la mise en place du chantier de jeunes bénévoles qui aura lieu sur le site du Parc du Château du 3 au 13 juillet 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention et charge le Maire ou un Adjoint de la signer.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux

Cette nouvelle dotation a vocation à remplacer la DGE et la DDR, la commune est éligible et Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'agrandissement du cimetière et des aménagements de sécurité du Chiron.

Le Conseil Municipal approuve cette demande et autorise Madame le Maire à déposer ces deux dossiers.

Adhésion Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'adhésion du syndicat mixte pour l'aménagement du bassin versant de l'Isac au Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à cette adhésion.

Droit de préemption urbain

Madame le Maire donne un compte-rendu de l'utilisation de la délégation pour la renonciation au droit de préemption urbain depuis le 1^{er} janvier 2011.

Installation médecin

Information sur les derniers contacts : une affiche sera déposée à la faculté.

Prochaine réunion le lundi 18 avril 2011 à 20h30 en Mairie.